



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE

BUREAU DE LA SECURITE CIVILE

Affaire suivie par Sandra MATHIAS
Tél. : 03.80.44.66.60
Fax : 03.80.44.66.42
Courriel : sandra.mathias@cote-dor.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE

PREFET DE LA COTE D'OR

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE PREFECTORAL N° 103

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L 125-5, R 125-23 à R 125-27 et R 563-1 à R 563-8 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 486 du 20 novembre 2012, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°72/SG du 20 février 2013 donnant délégation de signature à M. Sébastien HUMBERT, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

A R R E T E

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n°486 du 20 novembre 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations, adressé par le préfet à chaque commune concernée.

Ce dossier, ainsi que les documents de référence correspondants, sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures, mairies concernées et sur le site Internet de la préfecture.

Article 3 :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté (annexe 1).

Cette liste sera mise à jour sur le site Internet de la préfecture à chaque nouvel arrêté de prescription ou d'approbation d'un Plan de prévention des risques naturels ou technologiques.

Article 4 :

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 du code de l'Environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien (liste en annexe 2).

Cette liste sera mise à jour sur le site Internet de la préfecture à chaque nouvel arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe.

Article 5 :

La double obligation d'information sur les risques et sur les sinistres est applicable dans chaque commune à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des arrêtés prévus au III de l'article L125-5 du code de l'environnement.

Article 6 :

Le présent arrêté est adressé à chaque maire concerné et à la chambre départementale des notaires.

Cet arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mentionné dans le journal « Le Bien Public ». Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

Article 7 :

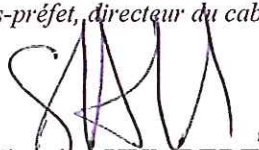
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas 21000 DIJON.

Article 8 :

Le sous-préfet, directeur du cabinet, les sous-préfets de Beaune et de Montbard, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 14 MARS 2013

LE PREFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur du cabinet,


Sébastien HUMBERT

LISTE DES ARRÊTÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHES NATURELLES OU TECHNOLOGIQUES PRIS EN CÔTE D'OR DEPUIS 1982

INSEE	COMMUNE	Arron- dissement	Nb arrêtés	ÉVÉNEMENT	DATE ARRÊTÉ	DATE JO
21391	MARSANNAY LE BOIS	D	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
			1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
21394	MASSINGY LES SEMUR	M	1	INONDATIONS - 16 au 17/06/1986	17/10/1986	20/11/1986
21395	MASSINGY LES VITTEAUX	M	1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
21397	MAVILLY MANDELOT	B	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21398	MAXILLY SUR SAONE	D	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
			2	INONDATIONS - 08 au 31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
21400	LE MEIX	D	1	INONDATIONS - 16 au 30/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
21403	MENESSAIRE	B	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21404	MENETREUX LE PITOIS	M	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21405	MERCEUIL	B	1	INONDATIONS - 17 au 19/05/1985	15/07/1985	27/07/1985
			1	INONDATIONS - 14 au 18/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
21406	MESMONT	D	1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
21407	MESSANGES	D	2	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
			2	INONDATIONS - 13 au 18/05/1988	02/08/1988	13/08/1988
21408	MESSIGNY ET VANTOUX	D	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
			2	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21409	MEUTILLEY	B	1	INONDATIONS - 12/06/2003	03/10/2003	19/10/2003
			1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
21413	MILLERY	M	2	INONDATIONS - 10 au 11/10/1993	02/02/1994	18/02/1994
			2	INONDATIONS - 25 au 28/04/1998	10/08/1998	22/08/1998
21414	MIMEURE	B	1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
			2	INONDATIONS - 08 au 31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
			2	INONDATIONS - 07/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
21415	MINOT	M	1	Retrait/gonflement argiles - Sécheresse 01/07 au 30/09/2003	30/03/2006	02/04/2006
			2	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21416	MIREBEAU SUR BEZE	D	2	INONDATIONS - 08/06/1994	08/09/1994	25/09/1994
			2	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21417	MISSERY	M	1	INONDATIONS - 14/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
			1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984
21419	MOLESMES	M	1	INONDATIONS - 11/07/1984 suite à orage de grêle	21/09/1984	18/10/1984